

# FACE A LA POLICE DE LA PENSÉE

**Le vocable «Vichy» est aussi mal défini que le mot «collaboration». Nous nous devons de réagir quand ils sont employés pour qualifier l'Etat français et la politique du Maréchal**

**D**ans son ouvrage : «*Le véritable procès du maréchal Pétain*», Louis Noguères qui fut placé à la présidence de la Haute Cour de justice le 27 décembre 1945, c'est-à-dire après le procès du Maréchal, s'interroge sur la portée historique du terme «collaboration» : «*Jamais, sans doute, dans l'histoire, un mot, aussi mal défini dans son origine, n'aura conduit à autant de drames*» (1).

Chaque époque a ses mots d'ordre. Le vocable «collaboration» en est, de nos jours, l'exemple le plus manifeste dans la mesure où il inspire la police de la pensée. Car, pour celle-ci, collaboration s'identifie à Vichy ; et, réciproquement, Vichy ce sont les hommes de la collaboration, donc les pourvoyeurs des camps de la mort, comme l'entend la loi du 10 juillet 2000. (2)

## «Vichy» et «collaboration»

C'est pourquoi, à l'exception de son emploi pour désigner l'ex-reine des villes d'eau, nous devons bannir de notre propre langage le mot «Vichy» aussi mal défini que «collaboration». Et, pour cette même raison, nous nous devons de réagir fermement quand il est employé pour qualifier l'Etat français et la politique du Maréchal. D'où le sévère commentaire, repris dans la présente revue, (page 6), de l'ouvrage d'un sociétaire de l'Académie française selon lequel le maréchal Pétain serait «mort pour Vichy» (3).

En fait, c'est quotidiennement qu'il nous faudrait relever les erreurs, volontaires ou non, qui fleurissent dans le monde des médias, quand il s'agit de l'histoire de la France avant la défaite de 1940 et durant l'occupation allemande. A cet égard, nous félicitons ceux de nos amis qui n'hésitent pas à prendre la plume pour tenter d'éclairer les médias fautifs. nous l'avons fait récemment dans

les colonnes du Figaro (notre encadré). Nous le faisons dans nos interventions à *Radio-Courtoisie* et dans nos communiqués sur *Internet*. Nous espérons pouvoir le faire un jour les chaînes publiques de télévision, quand l'une d'entre elles - dont en qualité de contribuables,

par Jacques le Groignec  
président de l'A.D.M.P.

nous payons le fonctionnement - nous invitera à exposer ce qu'elles occultent. Par exemple :

- les abandons des Blum et Thorez qui ouvrirent la voie à la victoire allemande de 1940, donc aux tragédies qui s'en suivirent ;

- la signature de l'armistice de juin 40 dont ceux des historiens qui ne privilégient pas l'idéologie au détriment de l'histoire reconnaissent la nécessité et les conséquences bénéfiques de la victoire alliée et à la protection des Juifs :

### Etoile jaune

Dans un article paru dans *Le Figaro* du 12 janvier, Jean Montaldo reproche à Gérard Miller de se comporter à son égard «comme la police de Vichy qui collait aux juifs de France l'étoile jaune». Montaldo se fait, par ignoranc, le colporteur de l'un des mensonges les plus classiques de la police de la pensée contre laquelle il se révolte légitimement. Car l'obligation du port de l'étoile jaune ne fut jamais édictée par l'Etat dit de Vichy. Elle fut imposée par une ordonnance allemande de 1942 et ne fut appliquée que dans la zone nord, qu'occupait alors la Wehrmacht. Elle ne fut jamais appliquée ni en zone sud - même après le 11 novembre 1942, date de l'invasion de celle-ci par la Wehrmacht - ni en Afrique du Nord. Annie Kriegel tint elle-même à le souligner. («*Ce que j'ai cru comprendre*», p.173)

Général (CR) J. LE GROIGNEC.  
Paris.

(«LE FIGARO» du 20 janvier 2001)

- l'interdiction formelle imposée par la Maréchal du port de l'étoile jaune en zone Sud et en Afrique du Nord ;

- la survie de 90% de l'ensemble de la population juive de France et d'Afrique du Nord, laors que moins de 10% de leurs corréligionnaires d'Europe échappaient à la mort ;

- la protection des prisonniers de guerre juifs ;

- la fureur des Allemands qui accusaient Pétain de vouloir s'opposer à «la solution finale de la question juive» (4) et lui reprochaient sa «résistance permanente» (5).

- le jugement d'Annie Kriegel qui évoque «*la part de sacrifiée dans la politique et la conduite du maréchal Pétain*» qui auront eu «*des effets plus certains et positifs sur le salut des Juifs que sur le destin de la France*» (6).

- etc... sans oublier le témoignage d'Aldo Naouri : «*C'est drôle, tout de même, que ce soit la France vichyste qui nous ait permis d'échapper à la solution finale*» (7).

J.L.G.

(1) Louis Noguères - *Le véritable procès du Maréchal*, p. 249.

(2) Cf. *Le Maréchal*, n° 200, page 4.

(3) Alain Decaux - *Morts pour Vichy* (Perrin)

(4) Lettre signée Knochen du 12 février 1943 (*Pétain, face à l'histoire*, annexe I - Nouvelles Editions Latines).

(5) Lettre signée Ribbentrop du 29 novembre 1943 (op. cité, pages 205 à 206)

(6) Annie Kriegel - *Ce que j'ai cru comprendre*, page 172.

(7) Aldo Naouri, cité dans «*Le Point*» du 19 novembre 1999.